

Agora
Résumé des débats



Quelles pratiques corporelles à l'université ?

Une vingtaine de participants dont 5 à la tribune : Beaucoup de collègues de SUAPS dont des directeurs, un étudiant de l'UNEF et un de l'ANESTAPS. Deux collègues pour représenter le GNDS (M. Bonté et un collègue de Pau).

- Le GNDS, puis l'UNEF et l'ANESTAPS ont fait un topo introductif.

Le GNDS suite à son enquête, indique que 20 % des étudiants pratiquent dans les 88 SUAPS de France soit environ 300 000 pratiquants. Problématique du GNDS : comment renforcer ce service public à l'Université ? L'orientation du GNDS est que les SUAPS offrent une formation personnelle et une formation qualifiante à travers les UE libres dans le cadre du LMD.

L'UNEF pose deux questions :

- 1/ Comment démocratiser la pratique à l'université ?
- 2/ Les objectifs de cette pratique

Pour l'UNEF la participation des étudiants est insuffisante au SUAPS. Cela est dû :

- 1/ à un manque de moyens qui limite l'offre d'APSA en lien avec les équipements et le nombre d'enseignants ;
- 2/ à une difficile compatibilité des EDT des étudiants avec la pratique (semestrialisation, stages etc.) et aussi le travail pour vivre (la proportion d'étudiants qui travaillent est beaucoup plus importante qu'on ne le croit)

L'UNEF donc réclame des moyens auprès de L'état car ce n'est pas aux étudiants de payer les coûts. L'UNEF pense que la pratique des APSA permet une meilleure intégration et répondrait mieux aux problèmes du mal vivre, d'angoisse, de la santé et du refus de l'individualisme.

Le débat qui s'en est suivi a porté immédiatement sur les conditions de services des enseignants titulaires des SUAPS et de l'interprétation du décret Lang.

Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de dire que nos cours sont forcément des TD et que l'on enseigne. La bataille pour que les étudiants puissent prendre une UE libre dans les APSA est aussi un autre aspect fondamental.

Autres points du débat portant :

Sur les moyens en lien avec l'arrivée de la LOLF.

Sur la communication à mener, la présence dans les CEVU, le droit sport dans les universités.

Bref ce débat a encore montré une extrême diversité des fonctionnements des SUAPS et des moyens dont ils disposaient, avec des différences qui posent pour un service public le problème de l'égalité de traitement sur le territoire, de coût (entre autres payer pour une UE ?), d'encadrement etc.

Beaucoup de collègues SUAPS semblent avoir intégré cette diversité au nom de l'autonomie et de la culture locale universitaire... mais cela est dû au fait que chacun s'y retrouve et ne galère pas trop encore, ou n'est pas encore attaqué sur ces conditions de travail (sauf à Amiens où là on demande de l'aide).

Il reste que la question de quelles pratiques corporelles à l'université pour les personnels (on les oublie parfois) et étudiants, sous tendant à quelles conditions et pour quels objectifs, doit s'inscrire dans les missions dévolues à l'Université Française qui est de :

1. Créer du savoir, des connaissances notamment par la recherche.
2. Permettre aux étudiants et citoyens d'accéder de façon critique aux savoirs et connaissances constitutifs de la Culture.

Si l'on postule que les APSA sont des objets d'études et des moyens d'éducation, alors leurs pratiques, l'organisation (cohérence) doivent permettre d'atteindre les missions citées ci-dessus. Les conditions ne peuvent se faire que dans le cadre d'un service public national, laïque avec des fonctionnaires qui visent la démocratisation, c'est à dire l'égal accès pour tous et non la fumeuse égalité des chances.

Conclusion

Les SUAPS (comme les STAPS) sont de toute façon pris dans la réforme des Universités et leur fonctionnement « autonome ». Les SUAPS vont être pris dans la LOLF et les choix faits par les universités. L'enjeu sur la nouvelle loi de la recherche et de l'enseignement supérieur nous concerne donc. Comment au niveau SNEP/SNESUP mais aussi FSU (et SLR) se battre sur cette question sans avoir de texte commun qui englobe toutes nos approches singulières, particulières et l'intérêt général ?

La concurrence fonctionne et le libéralisme gagne beaucoup de terrain dans le supérieur. Les pratiques corporelles à l'université n'échapperont pas à celui-ci. Mais on peut ne pas être pessimiste car la lutte continue et on a encore des positions favorables à défendre pour le moment, en étant offensif.